

Dakar, le 8 juin 1967

512.O.MALI. - FX/gy

ad: May. 160
 Mali 810
 Mali 890.1.
 Mali 862.6.



A la Division du Commerce
 du Département fédéral
 de l'économie publique

3003 B e r n e

Importations de montres
 suisses au Mali

Monsieur l'Ambassadeur,

Me référant à votre communication du 28 avril, je vous signale que lors de mon séjour à Bamako je me suis entretenu avec M. Ousman BA, Ministre des Affaires étrangères ainsi qu'avec M. Attaher MAIGA, Ministre du Commerce, du problème de l'arrêt total en 1966 des importations de produits horlogers suisses au Mali.

Mes interlocuteurs m'ont fait valoir qu'étant donné la rareté de devises disponibles les importations devaient, par la force des choses, être limitées aux produits absolument essentiels. Je leur ai fait savoir qu'ils commettaient une erreur d'appréciation en considérant que la montre n'est pas un produit essentiel. Le monde d'aujourd'hui, qu'il soit développé ou sous-développé, vit à l'heure et il est essentiel que l'homme africain qui veut participer à la civilisation moderne dispose d'une montre qui lui permette non seulement d'être de son temps mais de pouvoir régler ses activités en fonction du temps qui passe. Mes interlocuteurs semblent avoir été intéressés par ces arguments et m'ont dit vouloir faire tout leur possible pour inclure un certain contingent de produits horlogers dans leur nouveau plan d'importations. Certes, il ne faut pas s'attendre à un contingent important ni à ce que des licences soient accordées pour des produits de luxe. En revanche, je pense qu'il sera possible d'importer à nouveau la montre courante.

Le Ministre du Commerce m'a demandé de lui confirmer notre point de vue par écrit, ce que j'ai fait en lui faisant remettre l'aide-mémoire ci-joint.

./.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Annexe ment.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE

sig. Pascal Frochoux

Dodis



A i d e - m é m o i r e

Importations de montres
suisses au Mali

Alors que les achats par la Suisse de produits maliens ont passé de F.s. 98'000.- en 1965 (FM 11 Mio) à F.s. 589'000.- en 1966 (FM 67 Mio), les importations de produits suisses au Mali n'ont atteint que F.s. 65'000.- en 1966 (FM 7,5 Mio), dont aucun produit de l'industrie horlogère.

Les autorités suisses sont préoccupées de l'arrêt total des importations maliennes de produits horlogers qui ont toujours fait partie du courant d'échanges commerciaux traditionnel entre les deux pays.

Les autorités suisses attacheraient du prix au rétablissement des importations de produits horlogers suisses et espèrent que les autorités maliennes voudront bien prévoir dans leur programme d'importations le contingent nécessaire et octroyer aux importateurs les licences d'importation correspondantes.

Dakar, le 8 juin 1967

